

Image not found or type unknown



Entretien et tonte d'un carré d'herbe

Par **moebius**, le **19/06/2015** à **12:45**

Bonjour, je suis locataire dans une maison qui regroupe 3 logements. Chaque locataire a à sa charge l'entretien d'un carré de "pelouse" dans la cour commune. Aujourd'hui, la tonte a été effectuée par une entreprise parce que le propriétaire, sans prévenir et sans nous mettre en garde, a estimé que nous n'avions pas respecté cette charge. Le propriétaire a-t-il le droit d'agir de la sorte et de nous présenter la facture ?